

## **Peut-on avoir deux passeports ?**

En principe, vous ne pouvez **pas** avoir plusieurs passeports français.

Toutefois, un second passeport peut **exceptionnellement** être délivré dans 2 situations :

Vous voyagez pour raison professionnelle et votre passeport est immobilisé pendant une période au cours de laquelle vous devez voyager

Votre passeport risque de faire apparaître des destinations incompatibles

### **Passeport**

#### **Pour un majeur**

Première demande

Renouvellement

Passeport perdu

Passeport volé

Passeport en urgence

#### **Pour un mineur**

Première demande

Renouvellement

Passeport perdu

Passeport volé

Passeport en urgence

Votre passeport peut être immobilisé pendant une période au cours de laquelle vous devez voyager.

Par exemple, le passeport peut être conservé par le consulat pour une demande de visa alors que vous en avez besoin pour voyager.

Les documents à présenter sont les documents à fournir pour tout renouvellement de passeport, ainsi que les documents attestant de votre situation (billets d'avions, attestation de l'employeur,...).

### **Attention**

la délivrance d'un second passeport n'est pas un droit, mais une faculté et c'est l'administration qui fixe ses critères d'attribution.

Selon les départements, vous devez vous rendre soit à la préfecture (ou à la sous-préfecture), soit dans une mairie équipée pour délivrer les passeports biométriques.

Renseignez-vous auprès de la mairie pour connaître le guichet compétent ainsi que les justificatifs admis.

### **Où s'adresser ?**

Mairie délivrant des passeports

### **Où s'adresser ?**

Préfecture

### **Où s'adresser ?**

Sous-préfecture

### **Où s'adresser ?**

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Certains pays n'acceptent pas l'entrée sur le territoire de personnes ayant voyagé dans d'autres pays précis.

La présence d'un visa antérieur sur le passeport pouvant empêcher un nouveau voyage, il est alors possible d'obtenir un second passeport.

Les documents à présenter sont les documents à fournir pour tout renouvellement de passeport, ainsi que les documents attestant de votre situation (passeport comportant le visa d'origine, billets d'avion,...).

### **Attention**

la délivrance d'un second passeport n'est pas un droit, mais une faculté et c'est l'administration qui fixe ses critères d'attribution.

Selon les départements, vous devez vous rendre soit à la préfecture (ou à la sous-préfecture), soit dans une mairie équipée pour délivrer les passeports biométriques.

Renseignez-vous auprès de la mairie pour connaître le guichet compétent ainsi que les justificatifs admis.

### **Où s'adresser ?**

Mairie délivrant des passeports

### **Où s'adresser ?**

Préfecture

### **Où s'adresser ?**

Sous-préfecture

### **Où s'adresser ?**

Ambassade ou consulat français à l'étranger

#### **Questions –**

#### **Réponses**

- Quels recours si ma demande de passeport n'aboutit pas ?
- Voyage à l'étranger : pour quel pays un Français doit-il demander un visa ?

Toutes les questions réponses

**Pour en savoir  
plus**

- [Conseils aux voyageurs](#)  
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

**Et aussi...**



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)